

M. SUTTER considère qu'il est prématuré de s'alarmer sur le devenir de cet organisme, de nouveaux délégués doivent être désignés après les élections municipales et il propose d'en rediscuter dès que les premières décisions seront annoncées.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a entériné son adhésion le 02 octobre 2007 et que par conséquent il fallait attendre les premières décisions de cet organisme avant d'évoquer un éventuel retrait.

M. BOEHLER informe également que La Poste a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2009, une restriction en matière de boîtes postales pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises. Il juge qu'il s'agit d'une nouvelle atteinte au service public et souhaite qu'une motion soit adoptée pour demander le maintien des dispositions actuelles.

M. le Maire précise qu'il ne dispose d'aucune information à ce sujet et propose d'en discuter ultérieurement.

Par ailleurs, il s'informe de l'avancement du dossier de la nouvelle gendarmerie ; M. le Maire confirme que le dossier sera réglé au courant du 1^{er} semestre 2008.

M. SPIESSE informe le Conseil Municipal de l'existence d'une association villoise pratiquant le "paintball" sur une parcelle de forêt privée incluse dans le périmètre de la chasse. Il craint des